063-256301375-20250312-DCS20250306-DE Reçu le 26/03/2025 Publié le 26/03/2025

Syndicat Mixte pour l'Aménagement et le Développement des Combrailles

Place Raymond Gauvin 63390 St Gervais d'Auvergne

N° DCS20250306

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 Mars à 16h30, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation: 17/02/2025.

Nombre de membres : en exercice : 115

Présents: 75

Votants: 78 (dont 2 doubles voix et 1 pouvoir)

Monsieur Marc GIDEL a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Subventions culturelles allouées en 2025

Le Président rappelle aux membres du comité syndical les modalités d'attribution des aides culturelles.

Il indique que les projets culturels des candidats doivent répondre à la charte du réseau « Effervescences culturelles en Combrailles » comprenant deux conditions d'éligibilité cumulatives : programmer au moins 4 spectacles pour les festivals et 7 pour les saisons culturelles ; cette programmation devant être composée à 70% d'artistes professionnels.

Il ajoute que les membres du réseau répondant à ces deux conditions doivent en outre s'engager à respecter trois engagements obligatoires :

- Coordonner sa programmation avec celle des autres signataires de la Charte en participant aux réunions du réseau organisées par le SMADC,
- Faire apparaître la marque Combrailles Auvergne et les logos du réseau « Effervescences culturelles en Combrailles » et du SMADC dans tous les supports de communication utilisés pour le festival ou la saison culturelle,
- Mutualiser les moyens de communication en fournissant toutes les informations (textes et photos) nécessaires à la réalisation de la newsletter du réseau selon un cadre et un calendrier établi par le prestataire et le SMADC; en outre, remplir l'agenda en ligne de l'Office de Tourisme des Combrailles.

Enfin, il informe que des financements supplémentaires peuvent être obtenus par les membres qui respectent les engagements complémentaires suivants :

Pour les festivals :

- Programmer au moins un spectacle sur les quatre en lien avec les patrimoines des Combrailles ou commander une création in situ en arts plastiques ou spectacle vivant et assortir, le cas échéant, le spectacle ou la création d'actions de médiations,
- Favoriser un approvisionnement en produits locaux pour le défraiement des artistes et les pots de fin de concerts/spectacles (nourriture et boissons).

063-256301375-20250312-DCS20250306-DE Reçu le 26/03/2025 Publié le 26/03/2025

Pour les saisons culturelles

- Programmer au moins trois spectacles sur les sept hors les murs (c'est-à-dire en dehors des salles dédiées aux spectacles) et les assortir, le cas échéant, d'actions de médiations artistiques concertées,
- Contribuer à une réalisation artistique professionnelle incluant une résidence d'une semaine avec des actions de médiations et l'accueillir au sein de son programme,
- Ou Co-programmer des tournées artistiques avec les structures régionales labellisées ou autres structures culturelles incluses dans le nouveau périmètre Leader avec un spectacle ou une exposition assortie d'une semaine d'actions de médiations.

Le Président informe les membres du comité syndical que selon ces critères établis et listés dans l'appel à candidature lancée en novembre 2024, la Commission culture et patrimoine du SMADC du 12 février 2025 a retenu **14 projets répondant à la charte du réseau « Effervescences culturelles en Combrailles »,** pour un montant global de **23 608 €**. Le reliquat de 1 392 € sera réaffecté à l'exercice 2026.

En outre, ces différentes subventions pourront, tout ou partie, cofinancer des opérations, répondant à l'appel à projet « AAP-culture 24 Développer une offre culturelle structurante de proximité et favoriser des partenariats culturels » dans le cadre du programme régional LEADER 2023-2027 et menées par un ou des membres du réseau « Effervescences culturelles en Combrailles » avec un partenaire associatif ou public issu d'une autre intercommunalité.

Ouï cet exposé, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

<u>APPROUVE</u>: la répartition des subventions telle que détaillée ci-après, pour un montant total de 23 608 €.

DIT: que le reliquat de 1 392 € sera reporté sur le budget 2026.

<u>DIT</u>: que les crédits seront prévus au compte 6574 du budget primitif 2025.

AUTORISE: le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures. Pour copie conforme Certifiée exécutoire

Le Secrétaire de séance,

Marc GIDEL

Boris SOUCHAL

Le Président,

Les Saisons culturelles	
AR Prefecture 063-25846139553192-DCS20250306-DE (Saison culturelle)025 Publié le 26/03/2025	3 234 €
 La Grange de Jacques à Bourg-Lastic (Saison culturelle) 	1 500 €
 Combrailles Sioule et Morge ("Saison culturelle) 	1 805 €
Les Festivals	
 Association Quantes Combrailles (Les « Estivales des Volcans ») 	1 000 €
 Association Bach en Combrailles à Pontaumur ("Festival Bach en Combrailles") 	4 000 €
 Les fêtes musicales du Château de Pionsat ("Les Fêtes musicales du Château de Pionsat") 	1 370€
 Association Les Brayauds ("Festival Comboros ») 	3 000 €
 Association Les Musicales du Tilleul (« Festival Les Musicales du Tilleul") 	2 100 €
 Amicale Laïque de St Germain-Près-Herment (« Fête du Pain ») 	1 111 €
 Chamboule tout Théâtre (Festival « 63 Mille Volts ») 	616€
 Le Barkibraille (Festival BKB) 	500€
 Association Vol Quand même (Festival « 24 heures de Saint Myon) 	520€
 Association Miss et Versa (Festival « dans les arbres » et « les guinguettes sur l'eau » 	1 695 €
 Association pour l'animation Castelneuvoise (Festival «Les Bouillonnantes de la Sioule ») 	1 157 €

Publié le 26/03/2025

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 MARS 2025 A ST-GERVAIS D'AUVERGNE Liste des Présents

DELEGUES PRESENTS COMMUNES Ayat-sur-Sioule Michel CHASSAGNOL Beauregard-Vendon Denis GEORGES **Biollet** Claude CHAMBON Blot-l'Eglise Denis BARDEL **Briffons** Alain BOUSCAUD Bussières-près-Pionsat Fanny BRIAT Buxières-sous-Montaigut Philippe WROBEL Champs Guillaume CRISPYN Chapdes-Beaufort Bernard COULAUDON Charbonnières les Vieilles Géraldine JAFFEUX Château-sur-Cher Robert DUBUIS Combrailles Jean-Michel MOUNAUD Combronde Etienne ONZON Condat-en-Combraille Pascal MOUTON Davayat Jean-Louis FABRE Espinasse Patricia ROSSIGNOL Fernoël Pascal GAULON Giat Dominique BARBARIN BADIERE Gimeaux Françoise CHAPUT Gouttières Sébastien RICHARDOT Boris SOUCHAL Herment Jozerand Jean-Luc PORTE La Celle d'Auvergne Gérard BADET Sophie COMBEMOREL La Cellette Landogne Claude COLLANGE Lapeyrouse Sabine MICHEL Francis BOUYOUX Lastic Le Quartier Annelyse DURON **Didier MANUBY** Les Ancizes Comps Lisseuil André BROMONT Marcillat Bernard LESCURE Menat Corinne GARACHON Miremont Philippe BRICHEUX Montcel Françoise-Paule MATHEY Montel-de-Gelat Robert FAREJEAUX Moureuille Hélène VERNADAT Jérôme GAUMET **Pionsat** Pontaumur Charles CARRIAS **Prompsat Hubert CHAPUT Prondines** André MONNERON Puv-Saint-Gulmier Cédric ROUGHEOL Roche d'Agoux Laurence ORIOL Saint-Avit Nicolas MONTPEYROUX Sainte-Christine Gérard COMBEAUD Saint-Gal sur Sioule Charles SCHIETTEKATTE Saint Gervais d'Auverane Jean-Claude GAILLARD Saint-Hilaire-de-Pionsat **Denis ASTRUC Daniel DIONNET** Saint Maurice de Pionsat Saint-Myon Jérôme MEYNET Saint-Pierre-le-Chastel Marc TARDIF Saint-Priest-des-Champs Marie-Claude BAGNAUD Saint-Rémy-de-Blot François ROGUET Sauret-Besserve Jacques LAGUET Sauvagnat Franck MILORD Servant Sylvain DURIN Teilhède Olivier SURE

	Tortebesse	Gilles BOULAY
	K ^{ergher} fecture	Gilles BERNARD
	Verneugheol	Bernard THOMAS
063-2563013	7 ♥ill@ss5h3jle3 -DCS20250306-DE	Jean-Yves NEDELLEC
Reçu le 26/ Publié le 2	PY14355 5025	Fabien ROUGIER
Tabile ie z	Voingt	Josias GARCIA
	Youx	Olivier GLOWACKI
	COMMUNAUTES DE COMMUNES	DELEGUES PRESENTS
	Chavanon Combrailles et Volcans	Yannick BONY
		Janette VIALETTE-GIRAUD
		Frédéric SABY
	Combrailles Sioule et Morge	Sébastien GUILLOT
		Julien PERRIN
		Gérard VENEAULT
	Pays de Saint-Eloy	Laurent DUMAS
		Jean-Claude CAZEAU
		Marc GIDEL

CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX PRESENTS			
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jérôme GAUMET		
Canton de Saint-Eloy-les-Mines	Jocelyne LELONG		
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Clémentine RAINEAU		
Canton de Saint-Georges-de-Mons	Grégory BONNET		
Canton de Saint-Ours	Cédric ROUGHEOL		

Communes non représentées ou absence des délégués titulaire et suppléant :

Ars-les-Favets Bourg-Lastic

Bromont-Lamothe (excusé) Charensat (excusées) Châteauneuf les Bains (excusée) Cisternes-la-Forêt (excusé)

Durmignat (excusée) La Crouzille

La Goutelle (excusées) Loubeyrat (excusés)

Manzat Messeix Montaigut en Combraille

Montfermy Neuf-Eglise (excusée)

Pontgibaud (excusée) Pouzol (excusée) Queuille

Saint-Angel (excusé) Saint-Eloy les Mines Saint-Etienne-des-Champs Saint-Georges de Mons Saint-Germain-près-Herment Saint-Hilaire-la-Croix (excusé)

Saint-Hilaire-les-Monges Saint-Jacques d'Ambur (excusée) Saint-Julien-la-Geneste (excusé)

Saint-Maigner Saint-Pardoux (excusé) Saint-Quintin-sur-Sioule

Saint-Sulpice Savennes (excusée) Teilhet

Tralaigues

Virlet Yssac-la-Tourette (excusé - POUVOIR)

Conseillers Départementaux excusés ou absents :

Monsieur Bertrand BARRAUD, Représentant du Président Conseil Départemental du Puy-de-Dôme (excusé)

Madame Audrey MANUBY, Conseillère Départementale du Canton de Saint-Ours (excusée)

063-256301375-20250312-DCS20250306-DE Reçu le 26/03/2025 Publié le 26/03/2025